

Tests PCR : Un agent de la SNCF nous colle 370 euros d'amende !



Mercredi 21 avril 2021 : le TGV 9248 (Milan-Paris) s'arrête à la gare de Modane. Mon épouse et moi-même revenons d'Italie suite à un décès familial : nos bagages sont remplis de chagrins et nous sommes fatigués par les lourdeurs administratives.

Nous sommes contents de revenir en France, où nous vivons depuis plus de 20 ans ; cependant, un détail tracasse mon épouse : nous n'avons pas pu effectuer un test PCR. Dès notre arrivée à Milan – une semaine plus tôt –, j'avais pourtant pris soin de convenir d'un rendez-vous avec un cabinet d'infirmiers pour faire des tests PCR à domicile le lundi 19 avril à 9 h 30.

Le jour venu personne ne se présente : problème de crevaison de pneus, paraît-il. Après plusieurs échanges de messages avec le cabinet en question, à 10 h 25 nous n'avons d'autre choix que d'annuler notre rendez-vous : il nous faut en effet rejoindre l'Hôtel de Ville où un certain nombre de démarches administratives nous attendent.

Désormais, il n'y a plus de temps pour effectuer des tests PCR

: nous ne pourrions pas avoir le résultat avant notre départ. Je m'organise donc pour réserver des tests antigéniques qui, eux, peuvent fournir un résultat en quelques minutes. Le lendemain, après avoir versé la coquette somme de 50 €/personne, une pharmacie nous délivre le sésame tant attendu : NÉGATIFS !

À Modane, avant le contrôle de la Police aux frontières, je me sens tranquille : couplés à tous les messages échangés avec le fameux cabinet d'infirmiers milanais, les résultats de nos tests antigéniques vont bien prouver notre bonne foi : nous n'avons pu effectuer de tests PCR pour cas de force majeure ! C'était sans compter le zèle de l'agent qui nous contrôle. Il est inébranlable : nous sommes en faute, point barre. J'essaye d'évoquer ce qui s'est passé, de montrer les résultats négatifs... Rien, il ne veut rien entendre ; il en vient même à nous dire que – heureusement pour nous – il nous laisse malgré tout continuer le voyage, et va se limiter à nous verbaliser (je suis ému aux larmes par sa magnanimité républicaine). Finalement, entre les tests antigéniques et l'amende, ce voyage nous aura coûté la modique somme de 185 € supplémentaires par personne !

Sur l'instant je reste abasourdi : je n'ai même pas les mots pour répliquer, contester, nous défendre...D'ailleurs, l'agent a déjà disparu. Mon épouse et moi sommes envahis par une certaine colère et plusieurs formules nous viennent à l'esprit : sens d'injustice, abus de pouvoir, zèle déplacé, mépris... En tout cas, c'est décidé : nous allons contester l'amende.

Quelque jour après, nous recevons le courrier du ministère de l'Économie et des Finances : l'infraction est décrite comme un « non-respect d'une mesure réglementaire relative à l'organisation ou au fonctionnement du dispositif de santé dans une circonscription territoriale en état d'urgence ou de menace sanitaire grave ». Il est évident qu'il ne sera pas possible de contester. Ce qui est décrit dans le courrier est on ne peut plus vrai : nous sommes coupables, il faut payer.

Ben voyons.

Cette histoire me reste en travers de la gorge. Je ressens un malaise, un sentiment de défiance et d'injustice vis-à-vis de ce gouvernement et de sa façon d'adapter les règles selon « la tête du citoyen » (tout le monde n'a pas droit aux « médiateurs » préconisés par le gouvernement dans les cités pour faire respecter les règles sanitaires...). Après mûre réflexion, je comprends les raisons de mon ressenti, qui peut se résumer aux considérations suivantes :

1. Au cours du contrôle à Modane, mon épouse et moi-même avons été reconnus coupable de l'infraction d'une règle sanitaire décrétée par le ministère de la Santé. Par souci de cohérence, pourquoi ne nous a-t-on pas fait descendre du train pour nous isoler et nous faire passer un nouveau test ?

2. Si les autorités françaises nous ont laissés poursuivre le voyage, cela signifiait donc que nous ne constituions pas une menace sanitaire grave. Voilà pourquoi je considère cette amende comme un acte abusif, perpétré avec le feu vert bienveillant du ministère de l'Économie et des Finances (mais peut-être devrais-je faire preuve d'un peu de compréhension ? Après tout il faut bien renflouer les caisses de l'État).

Heureusement que le gouvernement peut compter sur des citoyens coupables (aux yeux du ministère de la Santé), financièrement solvables (aux yeux du ministère de l'Économie et des Finances), et surtout, qui ne gratifient pas la police de jets de pierres ou de tirs de mortiers lorsqu'il s'agit de contester. C'est comme si nous avions été relaxés sur caution : bel exemple de justice, de discrimination, de cupidité !

Jean Pinotto